

Date de convocation : 27/06/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : BEAULAIGUE Nelly, BROUSSARD Cédric, CLOT Dimitri, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, MANOHA Fabienne, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MEYNET Isabelle, MORIN Colette, MOULIN Christophe, MOUNIER Emeline, PARRAT Éric, SOUCHON Patricia, VALLAT Robert (18).

Excusés : BEAL Corinne (pouvoir à Pierrick MARCON), CHAUDIER Florian (pouvoir à Dimitri CLOT), MOURIER Fanny (pouvoir à Isabelle MEYNET), OUDIN Marie Laure (pouvoir à Robert VALLAT), SABOT Thierry (pouvoir à Christophe MOULIN) (5).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

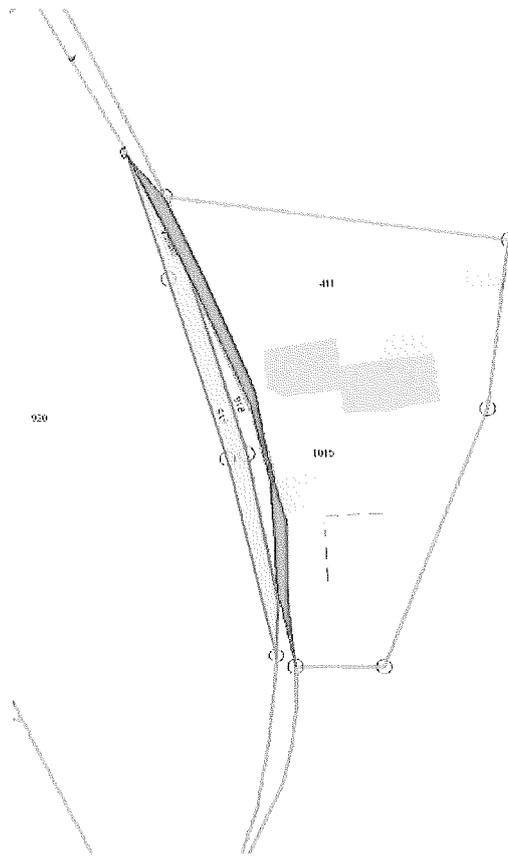
OBJET DE LA SEANCE : Déplacement d'un tronçon du chemin rural au lieu-dit Le Mazet.

DCM 20240701-13

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération DCM 20231218-4 du 18 décembre 2023 portant sur le déplacement d'une partie de l'assiette du chemin rural au lieu-dit Le Mazet situé au droit de la parcelle AP n°411 avec la parcelle AM n°919, propriété de Monsieur CHAUSSE Cédric et Madame GOUY Romane, conformément au plan ci-dessous :

AR Prefecture

043-214300873-20240701-DCM20240701_13-DE
Reçu le 08/07/2024



Vu l'article L 161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, introduit par la loi 3DS du 22 février 2022, lorsqu'un échange de parcelles a pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural, la parcelle sur laquelle est sis le chemin rural peut être échangée dans les conditions prévues à l'article L3222-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'échange respecte, pour le chemin créé, la largeur et la qualité environnementale, notamment au regard de la biodiversité, du chemin remplacé. L'échange réalisé garantit la continuité du chemin rural. La portion de terrain cédée à la commune est incorporée de plein droit dans son réseau des chemins ruraux.

L'ensemble du dossier ainsi que le registre permettant aux personnes intéressées de formuler leurs observations sur le projet d'échange a été mis à disposition du public à la mairie de DUNIERES pendant une durée de 1 mois, du 21 mai au 21 juin 2024. Ce projet de déplacement n'a fait l'objet d'aucune remarque.

L'estimation des Domaines a été réalisé le 27 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose donc de valider définitivement cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention : Pascal GOUY)

AR Préfecture

Valide et autorise l'échange d'une partie du chemin rural au lieu-dit Le Mazet avec Monsieur CHAUSSE Cédric et Madame GOUY Romane, domiciliés à 1015 Chemin du Mazet à DUNIERES, comme il lui a été présenté par Monsieur Le Maire ;

043-214300873-20240701-DCM20240701_12-DM
Reçu le 08/07/2024

- Décide d'incorporer la portion de terrain cédé à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;
- Dit qu'il s'agit d'un échange de terrain sans versement de fonds ;
- Dit que les travaux de terrassement seront réalisés par la Commune avec la participation de Monsieur CHAUSSE Cédric et Madame GOUY Romane ;
- Dit que l'évacuation des déblais et les travaux de profilage du talus seront à la charge de Monsieur CHAUSSE Cédric et Madame GOUY Romane ;
- Dit que tous les frais occasionnés par cet échange seront supportés par Monsieur CHAUSSE Cédric et Madame GOUY Romane (géomètre, rédaction et publication de l'acte...) ;
- Autorise Monsieur Le Maire à engager toute procédure et signer tout document afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20240701-DCM20240701_13-DE
Reçu le 08/07/2024